

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 29

Date de la convocation : 29 Novembre 2024

N° 24.12.09.13

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de JUVIGNAC, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, Mme TAILLADES, M. ROESCH, Mme HURLIN, M. BELENUS, Mme BLO, M. LAN SUN LUK, M. DE CHAMBRUN, Mme ANDRIEU, Mme MOURIES, Mme DE LAMOTTE, Mme PLAYS, Mme GUITARD, M. N'ZENGUI, Mme PARIILLON, Mme VELAY, M. GALIBERT, M. GROS, Mme DAMAIS, Mme DRU, M. VINCENT, Mme IKPEFAN, Mme LECOQ

ABSENTS : M. CASTELL, M. LOPEZ, M. SEBBAK, Mme BOULANGEAT

PROCURATIONS : M. BOUSQUEL en faveur de M. SAVY
Mme MERLET en faveur de M. ROESCH
M. GRAVIER en faveur de M. BELENUS
M. GIORDAN en faveur de M. LAN SUN LUK
Mme WEBER en faveur de Mme TAILLADES
M. LECOQ en faveur de Mme DE LAMOTTE

Animation de la Vie Sociale

LE CAFE DES PARENTS

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION « LES ENFANTS DE MADIBA », L'ASSOCIATION « LES BAMBINS DE FONTCAUDE » ET LA VILLE DE JUVIGNAC

Madame Mélanie TAILLADES adjointe déléguée à L'Enfance, la Jeunesse la Réussite Educative et l'Epanouissement de l'Enfant, rapporteur, expose aux membres de l'assemblée que la Ville de JUVIGNAC est engagée dans une politique de soutien à la parentalité car elle participe activement à la cohésion sociale, à la réussite éducative et au bien-être des familles.

En s'appuyant sur les associations de parents d'élèves, la municipalité peut renforcer son rôle d'accompagnateur des familles en créant des espaces d'échange et de dialogue autour des enjeux éducatifs, tout en valorisant la participation citoyenne.

Ces associations jouent un rôle essentiel en tant que relais entre les parents, les établissements scolaires et la collectivité, en identifiant les besoins et en formulant des propositions concrètes.

En développant des projets concertés avec ces acteurs, tels que des ateliers éducatifs, des débats thématiques ou des événements conviviaux, la commune peut construire un véritable réseau de soutien adapté aux réalités locales, favorisant ainsi une parentalité épanouie et inclusive pour l'ensemble des familles.

LE CAFE DES PARENTS

Le Café des Parents, est porté par deux associations « **Les Enfants de Madiba** » et « **Les Bambins de Fontcaude** ». Il est un lieu inclusif et bienveillant, conçu pour permettre aux parents de se rencontrer et de discuter librement de sujets éducatifs, des préoccupations familiales et des défis liés à l'enfance et à l'adolescence.

Le café des parents est organisé chaque mois, par cycle trimestriel, avec un thème commun durant la période et organisé de la façon suivante :

- Un café débat,
- Un café avec un intervenant professionnel du sujet,
- Un atelier parent/enfant.

Les associations alterneront la mise en place du Café des parents sur des sessions le matin ou l'après-midi, suivant les disponibilités des parents et afin de favoriser la participation du plus grand nombre.

LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Dans le cadre de son engagement pour la cohésion sociale et le soutien aux initiatives locales, la Ville de JUVIGNAC souhaite formaliser sa collaboration avec les associations « Les Enfants de Madiba » et « Les Bambins de Fontcaude ». Cette convention a pour objectif de renforcer les actions conjointes en faveur du soutien à la fonction parentale des habitants.

À cet effet, la Ville de JUVIGNAC mettra **gracieusement à disposition des associations la salle MAUSS**, située au sein de l'Espace Claude Lévi-Strauss, un samedi par mois pour l'année 2024-2025.

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'APPROUVER la mise à disposition d'une salle aux associations **Les Enfants de Madiba et Les Bambins de Fontcaude** au sein de l'Espace Claude LEVI STRAUSS ;

D'APPROUVER les termes de la présente convention jointe à la présente délibération pour l'année 2024-2025 (de septembre 2024 à juin 2025) ;

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

S'LO

ID : 034-213401235-20241211-DELIB24120913-DE

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Jean-Luc SAVY

La présente délibération peut dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, ou de son affichage, faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le



ID : 034-213401235-20241211-DELIB24120913-DE